

**FORUM** : Assemblée Générale

**QUESTION** : L'IA : gouvernance, éthique et impact mondial

**COSIGNATAIRES** : Japon, Argentine, Suède, Israël, Inde, Indonésie, Australie, Canada, Singapour, Norvège, France, Finlande, Madagascar, Allemagne, Qatar, Finlande, États –Unis, Italie, Chine, Irak, Turquie, Fédération de Russie

*L'Assemblée générale sur l'Intelligence Artificielle,*

*Consciente* des enjeux critiques posés par les nouvelles technologies dans l'intégralité des secteurs d'émancipation,  
*Prenant note* des actions déjà entreprises par des autorités compétentes telles que la Commission Européenne et l'UNESCO,

*Exprimant* sa satisfaction face à l'intérêt commun porté par la majorité des pays pour une gouvernance éthique de l'IA,

*Réaffirmant* la volonté de créer un groupe de cohésion autour d'un traité multilatéral,

*Rappelant* les principes établis par la Commission Européenne et l'UNESCO, à savoir :

1. La satisfaction de l'intérêt général et la protection de tous les bénéficiaires de l'IA,
2. Le respect de la dignité humaine,
3. La promotion de la paix et de la non-discrimination,
4. La circulation libre et équilibrée de l'information,

*Déplorant* l'inégalité de la répartition du développement de l'IA et ses impacts sur la croissance économique de certains pays,

*Soulignant* à nouveau que les objectifs de développement durable adoptés par les Nations Unies en 2015 n'atteindront probablement pas les objectifs attendus d'ici 2030, et que l'IA pourrait aider à franchir les barrières humaines pour promouvoir le progrès à toutes les échelles et pour tous les États,

*Observant* que l'IA peut contribuer aux Objectifs de Développement Durable (ODD) tels que :

1. Objectif « faim zéro » (ODD 2)
2. Objectif « bonne santé et bien-être » (ODD 3)
3. Objectif « éducation de qualité » (ODD 4)
4. Objectif « eau propre et assainissement » (ODD 6)
5. Objectif « travail décent et croissance économique » (ODD 8)
6. Objectif « industrie, innovation et infrastructure » (ODD 9)
7. Objectif « consommation et production durables » (ODD 12)
8. Objectif « paix, justice et institutions efficaces » (ODD 16),

*Déplorant* le danger du monopole occidental sur les cultures non-occidentales à travers l'IA,

1) Recommande la mise en place d'un traité interétatique visant à :

a) Établir des systèmes de partage de connaissances et de savoir-faire via des assemblées générales trimestrielles, biannuelles ou annuelles, avec la présence obligatoire de représentants de chaque pays,

b) Permettre la soumission à un droit de réserve dans certains domaines sensibles tels que la défense ou l'économie,

c) Breveter le développement des biens et services liés à l'IA pour permettre aux pays extérieurs d'en bénéficier moyennant une redevance,

d) Sanctionner financièrement tout pays en cas de mauvaise foi ou d'abus de confiance, proportionnellement à la gravité de la situation,

e) Effectuer des recherches dans les domaines économiques, environnementaux, sociaux et de la défense,

2) Propose la diffusion de l'IA par la formation et l'éducation des pays émergents pour renforcer leurs compétences en la matière afin de :

a) Réduire les inégalités d'accès à l'IA entre les pays,

b) Créer une plateforme ouverte et inclusive pour partager les connaissances, les données et les bonnes pratiques,

c) Fournir un soutien technique pour garantir un accès équitable à l'IA,

3) Encourage les États membres à promouvoir une diversité accrue dans le développement de l'IA en garantissant que :

a) Les données utilisées pour former les algorithmes d'IA soient représentatives de tous les intérêts, incluant des ensembles de données diversifiés,

b) Les équipes développant les IA soient inclusives et diversifiées,

4) Appelle à une utilisation de pointe de l'IA pour mieux identifier les pays et les populations victimes d'insécurité alimentaire et pour développer une agriculture durable et efficiente de manière à :

a) Inciter les pays à coopérer dans la création et le partage des algorithmes et programmes d'IA pour identifier les populations touchées par l'insécurité alimentaire,

b) Encourager la collaboration internationale pour améliorer les pratiques agricoles grâce à l'IA,

c) Former les agriculteurs à des modèles d'agriculture durable respectueux de l'environnement,

d) Garantir que le partage des technologies IA soit inclusif et équitable,

e) Faire de l'IA un outil au service de l'humanité,

5) Suggère d'améliorer les mesures de développement durable concernant l'accès à la santé et au bien-être grâce à l'IA de façon à :

a) Inciter les pays à partager des algorithmes et programmes d'IA à but médical,

b) Développer des technologies variées telles que la robotique, les services vocaux, les hologrammes ou les applications,

c) Garantir la surveillance des développements d'IA par des organismes compétents pour assurer la sécurité de tous,

d) Promouvoir un accès inclusif et égalitaire aux technologies IA respectant les droits humains,

6) Suggère d'utiliser l'IA pour optimiser la gestion des ressources en eau pour :

- a) Aider les pays à adopter des programmes pour améliorer l'accès à l'eau potable,
- b) Détecter les fuites d'eau pour prévenir les pertes,
- c) Offrir un accès à l'eau potable en temps réel,
- d) Optimiser les systèmes de traitement et de purification de l'eau pour réduire la consommation d'énergie,

7) Propose des mesures de réglementation pour protéger les travailleurs et garantir le respect des droits fondamentaux, notamment :

- a) Impliquer les parties prenantes dans le développement de l'IA pour une perspective éthique,
- b) Assurer une supervision continue des systèmes d'IA pour s'adapter aux changements et défis émergents,
- c) Former les utilisateurs et développeurs d'IA sur les enjeux éthiques et les droits fondamentaux,
- d) Reconnaître les droits des individus affectés par des décisions prises avec l'IA, incluant le droit à une intervention humaine,
- e) Mettre en place des mesures pour protéger la vie privée et les données personnelles,

8) Appelle à la mise en place de traités internationaux pour uniformiser le cadre législatif et judiciaire de l'IA afin de :

- a) Définir les droits et devoirs des États, entreprises et consommateurs,
- b) Encourager les pays à ratifier et appliquer ces traités,
- c) Permettre aux États de passer outre le secret commercial pour des fins de transparence,
- d) Mettre en place des sanctions pour les violations,

9) Recommande la création d'organismes internationaux pour la prévention, l'éducation, le suivi et le contrôle du développement et de l'utilisation de l'IA dans le but de :

- a) Engager des experts pour établir des structures nationales de prévention et d'éducation,
- b) Suivre et contrôler les entreprises de toutes tailles au niveau mondial,

10) Appelle à la création de fermes et de plantations autosuffisantes grâce à l'IA dans l'optique de :

- a) Réguler l'humidité et le CO2 des fermes,
- b) Contrôler la fertilisation des plantes,
- c) Réduire les pertes agro-alimentaires,
- d) Offrir des produits alimentaires plus sûrs,
- e) Améliorer l'accès à l'alimentation,

11) Suggère de créer une convention internationale pour lutter contre la cybercriminalité grâce à l'IA dans le but de :

- a) Offrir à tous les pays des moyens de protéger leur souveraineté nationale,

- en mettant en place des organismes inter-étatiques,
- en incitant les pays à investir dans les IA et la cybersécurité,
- en créant des partenariats internationaux pour la cybersécurité,
- b) Établir un cadre légal pour le secteur privé international sur l'utilisation des données personnelles,
- respectant le choix des utilisateurs concernant le partage de leurs données,

12) Propose des mesures pour atténuer le monopole occidental sur les cultures non-occidentales à travers l'IA en :

a) Encourageant l'inclusivité culturelle dans les algorithmes d'IA en utilisant des ensembles de données diversifiées,

b) Soutenant le développement de contenus et technologies IA par des pays non-occidentaux,

c) Promouvant les échanges culturels et technologiques entre les pays pour équilibrer l'influence culturelle,

d) Créant des partenariats internationaux pour le développement et la promotion de solutions IA locales,

e) Assurant une représentation équitable des cultures non-occidentales dans les forums internationaux sur l'IA.